

AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_13-DE
Reçu le 04/12/2024



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13 : DELIBERATION MUNICIPALE N° 10 DU 24 SEPTEMBRE 2024 –
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE POUR LA
RECONSTITUTION D'UNE FRISE SOUS AVANCEE DE TOITURE ET DE DEUX
DECORS DE FACADE – 8 AVENUE ALBERT 1^{ER} A BEAULIEU SUR MER –
ERREUR MATERIELLE

Séance Publique Ordinaire du 26 NOVEMBRE 2024
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Marie-José LASRY à M. Didier ALEXANDRE, M. André RIOLI à M. le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN, M. Gérald MARIN à Mme Jacqueline POTFER,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 19 novembre 2024

AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_13-DE
Reçu le 04/12/2024



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

XIII – DELIBERATION MUNICIPALE N° 10 DU 24 SEPTEMBRE 2024 –
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE POUR LA
RECONSTITUTION D'UNE FRISE SOUS AVANCEE DE TOITURE ET DE DEUX
DECORS DE FACADE – 8 AVENUE ALBERT 1^{ER} A BEAULIEU SUR MER –
ERREUR MATERIELLE

Monsieur Roger ROUX, Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération municipale n°10 du 24 septembre 2024
Vu le budget primitif,

Considérant que par délibération municipale n°10 du 24 septembre 2024, la présente Assemblée a approuvé le versement d'une subvention d'un montant 2 664 euros portant sur la rénovation d'une frise et de deux décors peints de la « Villa Capri », situé au 8, avenue Albert 1er à Beaulieu-sur-Mer.

Considérant qu'à la lecture de cette délibération, une erreur matérielle s'est immiscée et que le syndic de copropriété attributaire de la subvention n'est pas l'agence CITYA mais le cabinet FONCIA ayant son siège au 3-5 maréchal Joffre à Beaulieu-sur-Mer.

Considérant qu'il convient en conséquence de rectifier cette erreur matérielle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- ABROGE la délibération municipale n°10 du 24 septembre 2024,
- APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant 2 664 euros portant sur la rénovation d'une frise et de deux décors peints de la « Villa Capri », situé au 8 avenue Albert 1er à Beaulieu-sur-Mer,
- DIT que la subvention est attribuée au syndic FONCIA, ayant son siège au 3-5, boulevard Maréchal Joffre à Beaulieu-sur-Mer, gestionnaire de la copropriété « Villa Capri »,
- DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au Chapitre 204 du budget primitif de l'exercice 2024,

AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_13-DE
Reçu le 04/12/2024



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_13-DE
Reçu le 04/12/2024

